

 **Groupe LR/CPNT Le 24 octobre 2016**

|  |  |
| --- | --- |
| **SEANCE PLENIERE****Lundi 24 octobre 2016** | **Délibération 4 / EDL sur CEPP****Création de la Commission d’Evaluation des Politiques Publiques** |

Monsieur le Président, mes chers Collègues,

Il faudrait au moins respecter **3 conditions  que nous soumettons au débat et qui sont absentes du dispositif qui est proposé :**

* Que l’organisme évaluateur dispose d’un véritable pouvoir
* Que l’organisme évaluateur soit indépendant
* Que sa composition soit élargie à un plus grand nombre d’experts, de spécialistes reconnus pour leur professionnalisme
* **Pas de véritable pouvoir**

La CEPP ne peut pas fixer elle-même son programme d’évaluation, pas plus qu’elle ne peut exercer un vrai pouvoir de contrôle et d’orientation des évaluations qui sont faites en interne dans les services.

Nulle part il n’est dit que la CEPP pourrait elle-même conduire ses propres investigations dans les domaines qu’elle aurait pu choisir.

Elle est liée aux propositions internes de la Région sous le contrôle du Président de Région.

* **Pas d’indépendance**

La CEPP devrait être indépendante dans sa composition et dans sa méthode de travail.

La délibération présente la CEPP comme une instance « ouverte », or  ce n’est pas le cas

Pour que cette instance soit « ouverte », il faudrait qu’elle soit indépendante de l’exécutif.

Sur la méthode de travail, là encore il n’y a aucune indépendance puisqu’elle ne peut exercer que sur propositions des services régionaux, placés sous l’autorité du Président de la Région. Donc, ni pouvoir ni indépendance.

* **Pas assez de pluralisme dans la composition**

**Pour garantir l’efficacité et la crédibilité de l’appréciation à porter sur les politiques publiques, il faut de l’indépendance, de la neutralité et une compétence renforcée**.

Pour que la CEPP soit indépendante, sa composition devrait être à minima paritaire :

Pour moitié : les représentants de la Région, du CESER

Pour moitié : des experts extérieurs, universitaires, chercheurs, personnalités qualifiées, etc…

🢂 Toute commission, au sein de laquelle l’exécutif pilote et contrôle le fonctionnement, ne garantit pas la neutralité de ses rapports d’évaluation.

Nous préconisons le recours à des organismes totalement extérieurs à la Région, disposant d’un pouvoir renforcé de collecte des informations, tant auprès des services régionaux que des bénéficiaires.

Chiche, Monsieur le Président, élevons- nous ensemble mais rien dans cette délibération ne nous engage dans cette voie.

**Pas d’indépendance, pas de pouvoir, pas de pluralisme, notre groupe s’ABSTIENDRA sur la création de la CEPP dans la configuration proposée !**